

Annexe 1

CALENDRIERS DES OPERATIONS

Calendrier relatif aux demandes de mutation saisies sur SIAM
(personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie)

Du jeudi 13 juillet 2017 au vendredi 4 août 2017	Saisie des demandes de mutation sur SIAM
Le lundi 21 août 2017	Edition dans l'établissement des formulaires de confirmation des demandes
Du lundi 21 août 2017 au jeudi 24 août 2017	Vérification et signature de la confirmation de la demande par le candidat (constitution du dossier avec les pièces justificatives numérotées). La signature de la confirmation vaut engagement à accepter l'affectation reçue dans le cadre du mouvement intra territorial.
Le vendredi 25 août 2017	Transmission à la division du personnel par le chef d'établissement des formulaires de confirmation des demandes, prévoir obligatoirement un double envoi par courriel pour les établissements situés en province Nord ou en province des Iles Loyauté.

Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre la fin de la période de saisie pour saisir leur demande de mutation.

Vous voudrez bien veiller à remettre **immédiatement** aux candidats le formulaire de confirmation de demande de mutation. Ceux-ci devront le dater et le signer. A ce stade des opérations, les candidats peuvent apporter d'éventuelles corrections manuscrites, en rouge, sur le formulaire. Sauf circonstances exceptionnelles, aucune modification ne sera admise passé le 25 août 2017.

Calendrier relatif au calcul et à la vérification des barèmes
(personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie et personnels retenus à l'issue de la phase extra-territoriale)

Du vendredi 25 août 2017 au mercredi 6 septembre 2017	Calcul et vérification des barèmes par la division du personnel
Le jeudi 7 septembre 2017	Transmission des fiches de calcul des barèmes
Du jeudi 7 septembre 2017 au lundi 11 septembre 2017	Vérification par le candidat de son barème
Le mardi 12 septembre 2017	Date limite de transmission à la division du personnel des éventuelles demandes de correction du barème

Les demandes d'annulation, quel qu'en soit le motif, doivent être adressées dans les mêmes délais.